

champ libre

N° 49 - décembre 2013



Chers amis,
En cette fin d'année 2013,
c'est avec beaucoup
d'enthousiasme que je
m'adresse à vous. Nous
avons, cette année encore,

beaucoup œuvré pour le bien-être des animaux
de ferme. Nous avons obtenu de grandes victoires,
avec notamment l'abolition des stalles durant la
majeure partie de la gestation des truies depuis le
1er janvier, ainsi qu'une meilleure prise en compte
du bien-être des lapins en élevage.

Notre crédibilité s'est également accrue dans le
milieu professionnel. Nous sommes devenus des
interlocuteurs de référence auprès de nombreux
décideurs, distributeurs et groupements d'éleveurs.
C'est en mobilisant l'ensemble des acteurs que
nous favoriserons le développement de filières
alternatives à l'élevage conventionnel.

Par ailleurs, de grands défis nous attendent en
2014. Notre initiative auprès de Bénédicte, lui
demandant de supprimer les œufs de batterie
de ses mayonnaises, accompagnée d'une
pétition signée par près de 40 000 personnes, n'a
malheureusement pas abouti. Nous durcirons
donc notre action pour que la marque accepte
enfin d'utiliser exclusivement des œufs plein-air.

Enfin, du côté de la ferme de la Hardonnerie,
l'engagement de notre équipe et de nos bénévoles
a permis de belles avancées dans l'aménagement
du site. Beaucoup de travaux restent encore à
réaliser pour que nous puissions ouvrir nos portes
au public et nous attendons encore une grande
mobilisation de nos bénévoles pour relever ce défi.

L'année prochaine, la PMAF célébrera ses vingt ans
de lutte pour le bien-être des animaux d'élevage.
Tous ces combats que nous avons menés, toutes
les victoires que nous avons obtenues ont été
possibles grâce à vous. Je vous remercie de votre
fidèle soutien et vous donne rendez-vous en 2014
pour poursuivre notre mission pour les animaux
de ferme.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !



■ LAPINS

VERS DE MEILLEURES CONDITIONS D'ÉLEVAGE

**Le 15 octobre dernier, la PMAF a visité plusieurs élevages
de lapins élevés en parc en Vendée, dans le cadre du
développement d'une filière cunicole plus respectueuse
de leur bien-être.**

Les systèmes de parc visités en Vendée représentent une réelle
alternative à l'élevage en cages. L'élevage en parc permet ainsi aux
lapins d'exprimer l'ensemble de leurs besoins comportementaux :
se déplacer, courir, sauter, se mettre en position debout pour scanner
leur environnement, disposer d'une surface suffisante pour effectuer au
moins trois bonds, se coucher, interagir avec leurs congénères et disposer
d'éléments à ronger, de zones de replis et d'abris... Pour Jonathan
Fleurent, ingénieur agronome et chargé d'études bien-être animal à la
PMAF, « c'est une bonne nouvelle pour le bien-être des lapins. Nous espérons
que cette initiative va permettre le développement de cette filière alternative à
l'élevage en cages ».

Actuellement, près de 99% des lapins sont élevés dans des cages en
batterie, avec de fortes densités (entre 15 et 20 lapins par mètre carré). Ce
mode de détention réduit fortement la complexité de l'environnement
indispensable à leur bien-être et induit ainsi de nombreux troubles du
comportement, maladies, dommages morphologiques et beaucoup de
stress.

Depuis plusieurs années, la PMAF s'intéresse à la production cunicole et à
la recherche d'alternatives à l'élevage en cages. Depuis 2008, l'association
travaille en partenariat avec le groupe Carrefour, pour encourager le
développement d'une filière cunicole respectueuse du bien-être des
lapins.

La PMAF félicite l'ensemble des acteurs de la filière cunicole impliqués
dans le développement de ce système d'élevage – comme GPL CAVAC,
Loeul et Pirirot – et les encourage à aller encore plus loin dans ces
évolutions favorables au bien-être des lapins.

PMAF



Protection mondiale
des animaux de ferme

G. Zuccolo

Ghislain Zuccolo
Directeur



■ UNION EUROPÉENNE

Du porc canadien importé en Europe

L'Union européenne (UE) vient de conclure un accord d'échanges commerciaux avec le Canada, qui permet l'importation de viande de porc canadien.

En février dernier, la PMAF s'opposait déjà fermement à cet accord, s'indignant que des produits ne répondant pas aux normes minimales européennes de bien-être animal puissent entrer sur le marché européen. Nous avons plaidé pour l'inclusion d'une clause relative au respect des minima réglementaires européens en termes de protection animale au sein de cet accord.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les élevages porcins européens ont pour obligation la mise en groupe¹ des truies pendant une partie de leur gestation. Cette exigence européenne constitue une avancée importante pour le bien-être des truies gestantes, dans la mesure où elle interdit de loger les truies dans des stalles individuelles presque tout au long de leur vie. Les éleveurs européens ont ainsi dû réaliser des mises aux normes non négligeables de leurs bâtiments et revoir la conduite de leurs élevages.

La production porcine canadienne, quant à elle, ne dispose d'aucun encadrement législatif visant à assurer une protection minimale des porcs en élevage. Seuls des « codes de pratiques recommandées » pour le bien-être des animaux d'élevage, sans aucune valeur contraignante, ont été publiés. Ils sont appliqués



volontairement, sans incitation financière et ne donnent lieu à aucune pénalité. En outre, ces codes canadiens autorisent, et recommandent même, des pratiques d'élevage faisant l'objet de restrictions au sein de l'UE, comme le maintien des truies en stalles individuelles pendant toute la durée de leur gestation. L'attache des truies, interdite en UE depuis 2006, est quant à elle légale au Canada.

Malgré nos demandes, cet accord est aujourd'hui signé sans condition de respect des minima réglementaires européens en termes de protection animale. La PMAF appelle donc les consommateurs à être vigilants sur la provenance des produits qu'ils consomment et les invite à orienter leurs achats vers du porc européen élevé en plein air, sur paille ou bio.

Plus d'informations sur l'action de la PMAF :

www.pmaf.org et www.paillassonlecochon.com •

Le bien-être animal dans la Politique agricole commune

Depuis plusieurs mois, la PMAF travaille sur le programme européen 2014-2020 de la Politique agricole commune (PAC), pour que le bien-être animal soit pris en compte dans sa mise en œuvre en France.



PAC 2014-2020

A travers une étude des textes juridiques encadrant la nouvelle PAC, Dimitri Nguyen, juriste et stagiaire à la PMAF, a pu identifier plusieurs mesures pouvant être appliquées en faveur du bien-être animal. « J'ai pu constater que les questions sociétales étaient de mieux en mieux prises en compte dans les orientations de la PAC depuis une quinzaine d'années. Le bien-être animal commence donc à se faire sa place », nous confie-t-il.

A partir de ce travail, l'équipe de la PMAF a rédigé une brochure synthétique à destination des Conseils régionaux français, qui seront chargés de la mise en œuvre de ce nouveau volet de la PAC dans les régions. La PMAF demande ainsi aux décideurs de soutenir les initiatives en faveur du bien-être animal, en attribuant les financements européens à des modes d'élevage respectueux en priorité. Nous espérons que les régions soutiendront notre demande.

Retrouvez le document synthétique envoyé aux Conseils régionaux, ainsi que l'étude complète sur notre site Internet www.pmaf.org •

¹ La directive 2008/120/CE précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, toutes les truies et cochettes sont élevées en groupe pendant une période débutant quatre semaines après la saillie et s'achevant une semaine avant la date prévue de mise bas.

■ LABELS ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Biocohérence, une marque respectueuse du bien-être animal

Grâce à la collaboration entre Biocohérence et la PMAF, et suite à nos propositions, cette marque bio vient d'intégrer cinq nouveaux critères de bien-être animal dans son cahier des charges.

En tant que membre gestionnaire de Biocohérence au sein du collège « consommateurs », la PMAF a pour rôle de représenter les demandes citoyennes pour mieux intégrer le bien-être animal dans le cahier des charges de la marque. Son travail a donc consisté à présenter et discuter un certain nombre de propositions argumentées, dont cinq ont été adoptées par la marque.

Parmi ces propositions, la marque Biocohérence exclut désormais les transports d'animaux vivants sur des longues distances et limite leur durée à huit heures. De plus, elle exige l'étourdissement préalable des

animaux avant leur abattage. En outre, elle requiert que le parcours extérieur des volailles soit arboré afin de permettre à ces dernières d'en profiter pleinement et ainsi s'abriter, se percher ou se mettre à l'ombre. Elle prévoit également un pâturage adapté aux oies dans leur espace extérieur. Enfin, la marque autorise uniquement l'ébourgeonnage en cas d'écornage des bovins.

Ce nouveau cahier des charges constitue une avancée considérable pour le bien-être animal et va bien au-delà des minima réglementaires définis par le label biologique européen.

La PMAF félicite Biocohérence pour la mise en place de ces mesures. Pour Aurélia Warin-Ramette, éthologue et chargée de campagnes à la PMAF, « *de nombreux animaux pourront ainsi vivre, être transportés et abattus dans de meilleures conditions* ». La PMAF encourage désormais la marque à étudier les autres propositions de la PMAF (comme des aménagements dans les bâtiments de volailles) et à signer la Déclaration de Bruxelles afin de soutenir l'arrêt de la castration des porcelets. ●



A propos de Biochérence

Biocohérence est une marque de produits bio dont le cahier des charges est plus exigeant que le socle réglementaire européen. Cette marque est née en 2009 de l'initiative de certains agriculteurs bio français qui, voyant le cahier des charges européen se niveler par le bas, souhaitaient maintenir un niveau d'exigence équivalent à l'ancien AB. Pour des questions juridiques, le logo « AB » n'a pas pu être conservé et le maintien de l'ancien cahier des charges AB n'a pu se faire que sous la forme de la marque « Biocohérence », gérée par une association dont la PMAF est l'un des membres fondateurs.

Plus d'informations sur www.biocohérence.fr

■ AÏD EL KEBIR

Sites d'abattage temporaires : la PMAF sur le terrain

Depuis plusieurs années, la PMAF visite des sites d'abattage temporaires mis en place pour les fêtes de l'Aïd El Kebir, afin de vérifier si la législation en vigueur est bien respectée.

En raison d'une forte demande d'abattages pendant les fêtes religieuses musulmanes, la mise en place de sites d'abattage temporaires s'avère souvent nécessaire. La plupart des sites sur lesquels s'est rendue l'équipe de la PMAF sont globalement conformes à la réglementation en vigueur. Toutefois, le développement de sites d'abattage provisoires

peut engendrer des difficultés de contrôle par les services vétérinaires, en raison du manque de personnel qualifié. Par ailleurs, les abattages rituels sont généralement réalisés en toute légalité sans étourdissement, dans le déni total de la souffrance infligée aux animaux ainsi abattus ; ce que la PMAF dénonce depuis de nombreuses années.

La PMAF demande que les abattages rituels soient réalisés exclusivement avec étourdissement – comme c'est le cas en Norvège, en Suède, en Suisse, en Nouvelle-Zélande, entre autres – et que les abattoirs permanents soient mobilisés en priorité pendant la fête de l'Aïd El Kebir. Nous conseillons aux musulmans de faire confiance à leur boucher et à leur magasin habituel pour l'achat des produits répondant aux exigences religieuses de ce jour de fête. ●

■ FERME LA HARDONNERIE

2014 : les chantiers reprennent à la Hardonnerie

De février à octobre 2014, la PMAF organisera de nouveaux chantiers participatifs bénévoles sur sa ferme, la Hardonnerie, afin de poursuivre les travaux d'aménagement du site.

Le programme de la ferme de la Hardonnerie s'annonce encore très chargé en 2014. La PMAF sollicitera à nouveau la mobilisation de bénévoles dans le cadre des chantiers participatifs, où chacun pourra contribuer au projet tout en acquérant de nouveaux savoir-faire. Les bénévoles pourront, par exemple, réaliser des abris pour les animaux de la ferme, monter des clôtures, planter des végétaux aquatiques et des haies champêtres, créer des passerelles en bois... entre autres !

Ces aménagements sont indispensables tant pour l'accueil des animaux que des visiteurs. Le site doit être accessible à tous afin de pouvoir ouvrir ses portes au grand public l'été 2014, tout en garantissant le bien-être des animaux recueillis.



Les chantiers participatifs bénévoles de la ferme de la Hardonnerie sont ouverts à tous ! En plus de partager des bons moments et des expériences, ce séjour convivial permet aux participants de découvrir la ferme et tous ses rescapés à plumes et à poils !

Le planning prévisionnel des chantiers 2014 est disponible en ligne sur notre site Internet.

Inscrivez-vous dès maintenant !

Renseignements et inscriptions (obligatoires) auprès de Lia Plançon-Ramette : 03.29.88.93.85 / lia.plancon@pmaf.org •



Les chèvres prennent de la hauteur !

Les chèvres et les boucs de la Hardonnerie bénéficient désormais d'un nouvel aménagement dans leur enclos : un enrochement réalisé en Pierres de Soleil².

Les chèvres vivant naturellement dans des espaces plus rocaillieux, les prés de la Hardonnerie

ne permettaient pas une usure naturelle de leurs onglons. C'est en constatant que la coupe des onglons était trop fréquente, que l'équipe de la PMAF a décidé, à la fin de l'été, de construire un espace empierré dans leur enclos.

Les chèvres appréciant particulièrement s'installer en hauteur, c'est un véritable monticule de pierres et de roches qui a été construit dans leur pré : les animaux peuvent y grimper et s'y reposer à leur guise. Le pierrier a d'ailleurs été conçu suffisamment vaste pour que chaque individu puisse s'y installer en même temps que ses congénères.

Pari gagné, les chèvres ont tout de suite adopté leur nouvel espace puisqu'elles ont à peine attendu la fin des travaux pour s'y percher !

La PMAF tient à remercier chaleureusement la Fondation Brigitte Bardot pour sa générosité en finançant l'aménagement de ce nouveau pierrier. En tentant de reconstituer une partie du biotope des animaux, ce projet représente un pas de plus pour la ferme de la PMAF vers la prise en compte des besoins et du bien-être de ses protégés. •

SOUTENIR LA PMAF PAR UN LEGS

Les travaux sur la Hardonnerie vont se poursuivre au moins sur les 15 années à venir. Ils vont nécessiter des aménagements importants que nous ne pourrions poursuivre sans un généreux soutien de nos donateurs. Nous espérons financer bon nombre de travaux grâce aux legs, assurances-vie et donations que nous recevrons dans les années à venir. Si vous aussi vous souhaitez inscrire la PMAF dans votre testament, le notaire de la PMAF ou son directeur se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. La mission de la PMAF est Reconnue d'Utilité Publique. L'association peut donc recevoir des legs exonérés de tous droits de succession.

² Pierres de taille spécifique de Lorraine